

 *Nos atouts* _____

- Le premier rendez-vous OFFERT (en cabinet ou téléphonique) ✓
- Les premiers conseils d'urgence délivrés (en cabinet ou téléphonique) ✓
- Des tarifs forfaitaires TRANSPARENTS ✓
- Un savoir-faire de haut niveau (intervention exclusive en DROIT AUTOMOBILE, DROIT PENAL ROUTIER et PERMIS A POINT) ✓
- Votre dossier suivi par les TROIS avocats associés en même temps ✓
- JAMAIS de sous-traitance de votre dossier avec des avocats locaux ✓
- Votre dossier sera plaidé par avocat ASSOCIE du cabinet ✓
- Des déplacements dans TOUTE LA FRANCE ✓
- En cas d'infractions dites d'"hommes", une défense féminine est assurée ✓
- Un cabinet intervenant dans la formation directe des Officiers du Ministère public des tribunaux ✓
- Un cabinet sollicité par les médias (radio, TV, internet..) ✓
- Un cabinet à l'origine de très nombreux jugements de RELAXE et JURISPRUDENCES AUTOMOBILE ✓
- Un cabinet présentant régulièrement des dossiers devant la Cour de cassation ✓
- Un accompagnement personnel jusqu'à l'achèvement de la mission ✓
- Une information régulière du client ✓
- Une disponibilité permanente, 7 jours sur 7, 24H sur 24H (n°GSM d'urgence) ✓
- Une rapidité de réaction exceptionnelle ✓
- Des réponses à toutes vos questions ✓
- Des conseils en droit automobile gratuitement...en illimité dans le temps ✓
- Consultez en ligne, nos résultats exceptionnels! ✓